

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 11

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le représentant de la Belgique, M. Courteville s'exprima très brièvement prenant comme prétexte qu'entre les deux pays l'on se connaissait bien dans ce domaine.

Quant au président de la Fédération apicole italienne, M. le Comte Zappi-Recordati il développa son sujet sur 3 thèmes : L'apiculture en Italie, son organisation et sa législation, le tout appuyé par une prodigieuse documentation.

La loi vétérinaire luxembourgeoise pour tout ce qui concerne l'abeille trouva un excellent défenseur en la personne de M. Reisdorffer, ancien président de la Société du Luxembourg.

Puis ce fut le tour du soussigné qui donna un aperçu des organes qui régissent notre pays tandis que M. Marcel Soavi termina l'ensemble de ces conférences par une très belle dissertation du rucher de la Suisse romande.

En fin de soirée, nous banquetâmes comme il se doit, officiellement et cérémonieusement dirais-je ?

Face à l'église St-Ouen, il est 7 heures, nous occupons les cars qui vont nous emporter au travers de la Haute Normandie.

A 7 h. 45 on réveille les gardiens des ruines féodales du Château de Robert le Diable. Dans la Tour enchantée on s'attarde devant des diorama occupés par des mannequins de cire très représentatifs et évocateurs de la vie d'autrefois. La Seine imposante et lente est franchie sur bac à Duclair, ce qui nous permet de gagner les ruines de l'Abbaye de Jumièges connues des philatélistes.

Longeant l'imposant estuaire de la Seine nous contemplons depuis la hauteur la ville et le port du Havre. Chacun attend avec impatience la visite du paquebot « Ile de France » qui indolent et majestueux est à quai cet après-midi. Dans la soirée on gagne encore Etretat par la côte où ses falaises se perdent dans une légère buée diaprée. Ces terres pétries d'histoire riches en reliques du passé nous présentent aussi leurs activités modernes. Nul ne pense brûler l'étape de Fécamp sans avoir jeté un regard précipité sur la fabrication et le musée de sa réputée liqueur. La nuit s'étend sur Barentin où la municipalité nous offre le coup de l'étrier et nous voilà revenus à notre point de départ où le dîner d'adieu nous réserve encore la « Normandie-Surprise » qu'un groupe de Rouennais animera de chansons folkloriques dans les costumes du pays.

Il nous est agréable d'exprimer à nos collègues de France notre reconnaissance. Nous sommes heureux de leur accueil. L'an prochain pareille manifestation se déroulera à Thonon-les-Bains, peut-être pourrions-nous fraterniser sous l'égide d'une « bonne verrée vaudoise ».

Sur le chemin du retour nous pûmes encore admirer la cathédrale de Bourges dont l'originalité est très spéciale, elle ne possède pas de transept.

Fleurier, septembre 1955.

Le grand méchant loup.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Compte rendu

Le coin de l'apiculteur

Le 23 octobre la Société d'apiculture « Ajoie et Clos du Doubs » a tenu son assemblée générale à l'Hôtel du Jura-Simplon à Porrentruy. Cette réunion, malgré ce beau dimanche d'octobre, groupa plus de 80 apiculteurs. Présidée par

M. Goffinet, elle régla un certain nombre de questions administratives. Sur proposition de la commission de vérification, les comptes de 1954 sont admis avec félicitations au caissier M. Stoquet pour leur bonne tenue.

Les traitements des ruchers de l'Ajoie au moyen des bandes fumigènes Folbex retinrent l'attention des apiculteurs. Les résultats obtenus à ce jour prouvent que le remède est efficace et donnent l'espoir de voir l'acariose disparaître de nos ruchers. Comme l'Ajoie est interpénétrée par le territoire français où les traitements ne sont que très partiellement appliqués, le danger de contagion subsiste. En conséquence, il importe qu'une collaboration intime se réalise pour que disparaisse l'acariose de nos ruchers.

Etant donné que les traitements au Folbex occasionnent des frais élevés (réunions d'instruction des surveillants de ruchers, remède, frais administratifs, etc.), l'assemblée décide, avec l'autorisation de l'Autorité supérieure, de percevoir fr. 1.— par ruche traitée chez les apiculteurs ne faisant pas partie de la société. C'est l'occasion d'inviter tous les apiculteurs ajoulots à faire partie de la S.A.R. Une modeste cotisation leur offre des avantages multiples (abonnement au « Journal suisse d'apiculture », cours, conférences, assurances responsabilité civile et contre le vol et les déprédations, assurance loque et acariose, bibliothèque).

Les demandes d'admission sont à adresser à M. L. Goffinet à Buix, président.

L'assemblée alloue, sur une proposition du comité, une somme de fr. 300.— au fonds de construction du nouvel hôpital de Porrentruy. Le président félicite l'assemblée pour ce geste qui est d'autant plus méritoire cette année que la récolte de miel fut nulle ou presque.

Broquet.

Nécrologie

† Paul Bratschi



La Société genevoise d'Apiculture est en deuil ; son dévoué membre du Comité Paul Bratschi n'est plus. Il vient de s'éteindre à l'âge de 80 ans. C'est avec un vif chagrin que nous avons appris le départ subit de notre cher collègue.

Nous l'avions rencontré une dernière fois lors de notre réunion mensuelle de septembre, il nous avait fait part de sa décision de se retirer du Comité se sentant fatigué. Toutefois rien ne pouvait laisser supposer la fin, hélas si proche, de notre ami.

Entré dans la Société en 1917 il fit très longtemps partie du Comité où il gérât la caisse assurance loque à la satisfaction de tous.

C'était un grand musicien et organiste réputé d'un abord simple et sympathique. Il aimait à passer ses loisirs dans sa propriété de Mies où il exploitait un petit rucher.

Nous garderons toujours un excellent souvenir de Paul Bratschi et nous prions sa famille de croire à notre profonde sympathie.

A. B.

Communiqué

Section de Lausanne

Il est rappelé aux membres que la prochaine amicale est fixée au samedi 12 novembre à 20 h. 30, au restaurant de la Cloche, Grand-Pont, Lausanne.

Sujet : reportage avec projections de vues en couleurs, par M. Robert Bovey, de la course des apiculteurs-éleveurs à l'établissement de MM. Piana frères à Bologne. Les membres d'autres sections que le sujet intéresse seront les bienvenus.

AVIS DU CAISSIER. — Celui-ci prie les membres de bien vouloir verser au compte de chèques postaux de la Société d'apiculture de Lausanne No II 6724, la cotisation pour 1956 par fr. 9.— plus fr. 0.50 comme contribution personnelle au film sur les maladies des abeilles, jusqu'au 15 novembre. Passé ce délai, les cotisations impayées seront prises en remboursement par fr. 10.— (supplément de fr. 0.50 pour frais).

Côte neuchâteloise

Tous les membres de notre section ont reçu au courant du mois d'octobre 1955, l'avis concernant le paiement de la cotisation de 1956, maintenue par décision de l'assemblée générale annuelle du 23 janvier 1955 à fr. 10.—.

Je vous prie de me faciliter la tâche en effectuant le versement avant le 6 novembre 1955, s.v.p. Toute cotisation impayée à cette date sera prise en remboursement, majorée de fr. 1.— pour frais de port, etc., (comme toutes ces dernières années). *Ce supplément sera exigé de tout membre effectuant le paiement direct après l'expédition des remboursements postaux.*

A l'avance, je vous remercie de votre obligeance et vous présente mes meilleures salutations.

Le caissier : *W. Keiser.*

Société d'apiculture de la Basse Broye, Payerne

Les sociétaires sont priés de verser au compte de chèques No II. 130.48 fr. 8.—, montant de la cotisation annuelle.

Toutes les cotisations impayées le 15 novembre 1955 seront prises en remboursement, port en sus.

Le caissier : *G. Steinmann.*

Société d'apiculture Grandson et Pied du Jura

Pour faciliter le travail du caissier, les membres sont priés de bien vouloir verser la cotisation de 1956, soit fr. 9.50, au compte de chèques postaux II. 7530 (Société d'apiculture Grandson et Pied du Jura). Dès le 10 novembre, la cotisation sera perçue par remboursement postal, port en plus.

Le Comité.

Société d'Apiculture Ajoie et Clos-du-Doubs

Cotisations pour 1956. Les cotisations pour l'année 1956, seront encaissées par remboursement comme les années passées. Les membres de la section sont priés de s'acquitter au mieux de leur dû afin de supprimer les frais de rappels,

écrits etc. Les négligents qui sont toujours environ 40, devront payer Fr. 1.— pour les frais qu'ils occasionnent à la caisse soit Fr. 11.—. Les remboursements Fr. 10.25 sont consignés à la poste, après les délais de dépôt, les frais entrent en ligne de compte.

Chers collègues, réservez bon accueil à votre facteur, vous lui faciliterez le travail et en même temps vous vous éviterez des ennuis.

Le Comité.

Côte neuchâteloise

Chers amis apiculteurs,

Nous voilà à la fin de l'année 1955 qui sera pour nous un mauvais souvenir car la récolte fut presque nulle.

Vu la situation défavorable de nos ruchers, nous n'avons eu qu'une assemblée pratique cette saison chez M. Albert Chervet à Neuchâtel ; ce dernier nous offrit une collation et nous fit goûter ses bons vins que chacun sut apprécier. Grand merci à M. et Mme Chervet pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé.

Par la même occasion, nous informons les membres vétérans de la section « Béroche » que la « Côte neuchâteloise » ne possède plus la liste des apiculteurs rentrés à la « Romande » ; veuillez vous renseigner à votre président de section.

Le secrétaire : E. Veillard

Section du Val-de-Ruz

Cotisation 1956. — Prière de verser le montant de la cotisation, soit fr. 10.—, membres honoraires fr. 7.50, au compte de chèque postal IV. 2479, jusqu'au 10 novembre. A partir de cette date, toutes les cotisations impayées seront prises en remboursement.

Caisse Noséma. — Le montant de fr. 0.30 par ruche est payable jusqu'au 30 novembre au compte de chèques de la section.

Le Comité.

Section « Le Chamossaire » Bex et environs

L'Assemblée générale d'automne est fixée au dimanche 13 novembre à 14 h. 15 très précises au Central-Logis à Bex.

L'ordre du jour figurera sur la convocation individuelle. La partie administrative sera suivie d'une tombola puis d'une causerie de M. J. Thürler, président de la Fédération vaudoise ayant comme titre :

« De tout et de rien en apiculture »

Nous invitons nos membres et amis à assister nombreux à cette manifestation.

Afin de faciliter la tâche de notre caissier qui doit remettre la liste des membres au caissier de la Romande pour le 10 décembre, nous prions instamment nos membres de bien vouloir verser leur cotisation pour 1956 par Fr. 9.— au compte de chèques II b 1205 et cela jusqu'au 20 novembre. A partir de cette date la cotisation sera prise en remboursement.

Pour le Comité : P.-D. Bourgeois, secrétaire

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle le lundi 14 novembre 1955, à 20 h. 30 précises au local, Rue Cornavin 4.

Sujet. Le Comité pense pouvoir vous faire entendre M. J. P. Piana, le grand éleveur de reines italien, qui sera en Suisse pour quelques jours. Vous serez renseignés entre temps.

Assemblée générale de fin d'exercice. Cette assemblée est fixée au dimanche 20 novembre 1955. Elle aura lieu à l'Hôtel de Genève, 27, rue des Pâquis, à 15 heures précises.

Paiement des cotisations. Nous vous prions de faire bon accueil au bulletin de versement de Fr. 10.— montant de la cotisation annuelle. En faisant votre versement de suite vous facilitez grandement la tâche de notre caissier. Le bulletin de versement vous parviendra suffisamment vite avec l'ordre du jour détaillé de l'assemblée.

Le Comité.

Convocation

Section de Sion

La Section de Sion fera sa sortie annuelle le 6 novembre prochain à Châteauneuf. Rendez-vous à 9 heures à l'Ecole d'Agriculture où deux orateurs nous tiendront en haleine. D'abord M. M. Luisier nous parlera de la lutte contre les hannetons et de l'assurance responsabilité civile. M. Sermier nous entretiendra ensuite de la défense de l'apiculture.

Le secrétaire

Section des Alpes

L'Assemblée générale d'automne reste fixée au *dimanche 13 novembre 1955, à 14 heures*, Grande salle du *Café de la Truite*, à Villeneuve (Vd).

Ordre du jour : 1. Admissions pour 1956. — 2. Procès-verbal de l'assemblée du 12. VI. à Yverne. — 3. Comptes de l'exercice 1954-1955. — Rapports du caissier et des vérificateurs. — 4. Election d'un membre et d'un suppléant à la Commission de vérification (statuts : art. 52). — 5. Communications diverses du Comité. — 6. Propositions individuelles.

Prière d'annoncer à l'avance au président soussigné (à Territet) les éventuels « Apports sur le bureau » ainsi que les « Questions des jeunes ».

Aussitôt les opérations administratives liquidées, la parole sera donnée à M. *Gian-Pietro Piana*, éleveur de reines à Bologne (Italie) qui a bien voulu honorer notre assemblée de sa présence ainsi que d'une *causerie* dont le ou les sujets sont encore à préciser.

En outre, des démarches sont en cours en vue d'obtenir la projection d'un film apicole : « Travaux de l'apiculteur tout au long de l'année ».

Enfin (et puisqu'il le faut), le Comité renouvelle son instant appel de l'an dernier en faveur du recrutement. Que nos membres veuillent bien se persuader et se pénétrer de cette vérité, à savoir : que l'action personnelle se révèle seule efficace auprès des voisins et connaissances. Faire valoir en particulier, en fait d'arguments, la sécurité que confère l'affiliation à une section de la Société romande ainsi que l'indéniable profit à retirer de l'initiation mutuelle qui s'y pratique couramment. Si l'on songe que la moitié ou guère plus des propriétaires d'abeilles recensés dans les districts d'Aigle et Vevey sont rattachés à une section de la S. A. R., cette action individuelle et directe a devant elle un vaste champ à défricher et où elle peut se donner libre carrière. La vitalité et la prospérité d'une association reposent également dans la main des membres. Chacun est en mesure d'y contribuer. Le nombre n'est pas tout, sans doute, mais il est un des éléments essentiels de la force. Qu'on se le dise !

Ad interim (secrétaire malade) :

Ed. Fankhauser